

Pays : _____

QUESTIONNAIRE SUR LES STATISTIQUES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) EN EDUCATION

Année scolaire finissant en 2014 ou plus récente

Ce questionnaire vise à collecter des statistiques récentes afin de produire des indicateurs de politique pertinents sur les principaux aspects des TIC en éducation. Les données seront diffusées sur le site web de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et publiées dans des rapports préparés par l'UNESCO, d'autres agences des Nations Unies et des institutions publiques et privées ou des individus.

1. Veuillez retourner le questionnaire complété avant le **19 décembre 2014**. Pour soumettre le questionnaire en ligne directement à l'ISU, veuillez cliquer sur le bouton **[Soumettre]** à la fin du questionnaire ou transmettez-le par courriel à l'adresse suivante : **uis.survey@unesco.org**
2. Avant de remplir ce questionnaire, les programmes d'éducation doivent d'abord être classés par niveau en fonction de la révision 2011 de la **Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011)**. L'ISU utilisera la cartographie de la CITE 2011 de votre pays afin de valider votre soumission de données. Si votre pays ne dispose pas d'une cartographie récente de la CITE ou s'il y a eu des modifications substantielles de votre système d'éducation nationale, veuillez télécharger et remplir ou mettre à jour le questionnaire sur les systèmes nationaux d'éducation (UIS/ED/ISC11) qui est disponible sur notre site Web des Questionnaires au : <http://www.uis.unesco.org/publications/iscedmaps>.
3. Adobe Reader 8.0 ou supérieur est requis pour remplir ce questionnaire. Veuillez vous référer au [Glossaire](#) et au [Manuel de saisie des données](#) avant de remplir le questionnaire.
4. Veuillez fournir des précisions sur la couverture des données ou sur les éventuelles erreurs constatées, en insérant des commentaires dans le questionnaire. Pour insérer des commentaires dans le questionnaire électronique, appuyez simultanément sur le bouton [Shift] et sur le bouton gauche de la souris.
5. Ne laissez aucune cellule vide dans les tableaux. Si vous ne disposez pas des données demandées, veuillez utiliser les symboles suivants :
 - a** = catégorie sans objet
 - m** = données manquantes (ou non disponibles)
 - n** = chiffre nul
 - x** = données incluses dans une autre catégorie (à indiquer par un commentaire)

Les chiffres provisoires ou les estimations doivent être marqués par un astérisque (*).

6. Pour toute question concernant ce questionnaire, veuillez contacter l'ISU par courrier électronique à l'adresse : **uis.survey@unesco.org**

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Veillez indiquer ci-après les coordonnées de la personne responsable de remplir ce questionnaire. **Les champs obligatoires sont marqués par un astérisque (*)**.

Répondant 1 : Personne responsable de remplir ce questionnaire

<input type="radio"/> M.			
<input type="radio"/> Mme			
	Nom de famille *	Prénom	
Titre de la fonction (ou poste)			
Nom de l'institution *			
Adresse		Ville	
Pays *		Code postal	
Téléphone :	Indicatif du pays	Indicatif régional	Numéro Poste
Télécopieur :	Indicatif du pays	Indicatif régional	Numéro
Portable :	Indicatif du pays	Indicatif régional	Numéro
Courrier électronique *		Site Web de l'institution	

Répondant 2 : Directeur de l'institution (si différent du Répondant 1)

<input type="radio"/> M.			
<input type="radio"/> Mme			
	Nom de famille	Prénom	
Titre de la fonction (ou poste)			
Nom de l'institution			
Adresse		Ville	
Pays		Code postal	
Téléphone :	Indicatif du pays	Indicatif régional	Numéro Poste
Télécopieur :	Indicatif du pays	Indicatif régional	Numéro
Portable :	Indicatif du pays	Indicatif régional	Numéro
Courrier électronique		Site Web de l'institution	

SECTION A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Période de référence

A.1 Veuillez indiquer l'année de référence des données fournies dans ce questionnaire :

A.1.1 L'année scolaire s'est terminée en : _____ * champ obligatoire

A.1.2 L'année financière s'est terminée en : _____ * champ obligatoire

Source

Veillez fournir le nom du Ministère ou du département et de la principale source des données (nom de la publication, base de données, site web, etc.) pour chaque section du questionnaire. Veuillez, si possible, joindre ou envoyer par la poste les documents relatifs à la politique ou à la planification, y compris les lois décrivant la fonction et le rôle de toutes les institutions de régulation en matière des TIC en éducation.

A.2 Veuillez indiquer la principale source des données pour chaque section du questionnaire :

Section	Ministère/Département	Source des données
Politique et programme d'études		
Dépenses publiques		
Infrastructure des TIC		
Ordinateurs		
Inscriptions		
Personnel enseignant		

A.3 Les données fournies dans ce questionnaire correspondent-elles à votre [cartographie nationale de la CITE 2011](#)?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

SECTION B. POLITIQUE ET PROGRAMME D'ÉTUDES

B.1 Votre pays dispose-t-il d'une politique nationale, d'un plan, d'une loi ou d'un mécanisme de régulation pour promouvoir et / ou mettre en œuvre l'intégration des TIC en éducation? (veuillez sélectionner toutes les cases qui s'appliquent pour chaque niveau de la CITE)

	Primaire (CITE 1)	1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)
Politique nationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan national	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loi nationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mécanisme réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

B.2 Est-ce que les politiques, les plans et /ou les lois existants sur les TIC en éducation sont-elles favorables à l'égalité et /ou l'équité de? (veuillez sélectionner toutes les cases qui s'appliquent pour chaque niveau de la CITE)

	Primaire (CITE 1)	1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)
Genre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Populations défavorisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Milieu rural	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Persons ayant des besoins spéciaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Minoritaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres sources	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si autres, spécifiez : _____

B.3 Le programme d'étude comprend-il un cours sur les compétences de base en informatique ou en informatique? (veuillez sélectionner toutes les cases qui s'appliquent pour chaque niveau de la CITE)

	Primaire (CITE 1)	1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)
Selectionnez les niveaux qui s'appliquent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

B.4 Veuillez indiquer pour quelles matières et années d'études (toutes ou certaines), des recommandations existent pour utiliser les TIC comme support à l'enseignement et / ou à l'apprentissage.

	Primaire (CITE 1)	1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)
Toutes les matières			
dont:			
Mathématiques			
Sciences naturelles			
Sciences sociales			
Lecture, écriture et littérature			
Langues étrangères			

B.5 Veuillez indiquer le temps destiné à l'enseignement pour les élèves (heures par année), pour les niveaux suivants de la CITE.

	Primaire (CITE 1)	1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)
Temps annuel destiné à l'enseignement pour les élèves (heures par année)			
<i>dont:</i>			
Cours d'initiation à l'informatique ou d'informatique			
L'utilisation des TIC (à travers le programme d'études)			
<i>dont:</i>			
L'utilisation des ordinateurs (à travers le programme d'études)			

B.6 Votre pays offre-t-il des programmes accrédités de formation des enseignants qui comprennent des éléments de l'enseignement à distance avec l'utilisation des TIC? Si oui, veuillez énumérer ces programmes ainsi que les niveaux associés de la CITE :

	Nom du programme	Niveau de la CITE (1, 2 ou 3)
1		
2		
3		
4		
5		

Cliquer sur '+' ou 'x' pour ajouter ou supprimer une rangée aux tableaux.

À des fins de consultation seulement

SECTION C. DÉPENSES PUBLIQUES

Tous les programmes (général et professionnel)

C.1 Prière de fournir des informations sur les données de dépenses et la monnaie nationale :

- C.1.1 Quel est le nom de la devise nationale utilisée dans les tableaux 1 et 2? _____
- C.1.2 Veuillez préciser l'unité monétaire utilisée : (si possible, les données doivent être rapportées en unités) _____
- C.1.3 Veuillez préciser le type de dépenses : (si les dépenses réelles ne sont pas disponible, veuillez fournir les allocations budgétaires) _____

Tableau 1 : Dépenses totales publiques sur les TIC en éducation par niveau d'enseignement - Établissements publics et privés

	Primaire (CITE 1)	1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)	Non spécifié	TOTAL
Total des dépenses de l'éducation					
<i>dont les dépenses sur :</i>					
Les TIC en éducation					
<i>dont :</i>					
Les dépenses de fonctionnement					
Dépenses en capital					
<i>dont les dépenses en capital sur:</i>					
Les salles d'informatique					
Le matériel informatique					
Les logiciels					

Tableau 2 : Dépenses totales publiques sur les TIC en éducation par niveau d'enseignement - Établissements publics seulement

	Primaire (CITE 1)	1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)	Non spécifié	TOTAL
Total des dépenses de l'éducation					
<i>dont les dépenses sur :</i>					
Les TIC en éducation					
<i>dont :</i>					
Les dépenses de fonctionnement					
Dépenses en capital					
<i>dont les dépenses en capital sur:</i>					
Les salles d'informatique					
Le matériel informatique					
Les logiciels					

SECTION D. INFRASTRUCTURES DES TIC

Tous les programmes (général et professionnelle)

Les données fournies dans ce questionnaire devraient couvrir tous les établissements d'enseignement et les programmes dans votre pays. Le double comptage est autorisé car un établissement d'enseignement peut offrir deux ou plusieurs programmes qui couvrent plus d'un niveau de la CITE. Par exemple, si un établissement d'enseignement offre à la fois les programmes de niveau CITE 2 et 3, il doit être compté une seule fois sous le niveau 2 de la CITE et une seule fois aussi sous le niveau 3 de la CITE.

Les unités organisationnelles du primaire et du secondaire réfèrent au total de tous les établissements d'enseignement quel que soit le nombre de programmes de niveau 1 à 3 de la CITE qu'ils offrent. Veuillez noter que cependant ce n'est donc pas le total des colonnes précédentes.

Tableau 3 : Les établissements d'enseignement et les infrastructures des TIC par niveau d'enseignement - Établissements publics et privés

	Primaire (CITE 1)	1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)	Primaire et secondaire unités organisationnelles (CITE 1, 2 et 3)
Nombre total d'établissements d'enseignement <i>dont ceux ayant:</i>				
Electricité				
La téléphonie				
L'enseignement assisté par radiodiffusion				
L'enseignement assisté par télédiffusion				
L'enseignement assisté par ordinateur				
<i>dont ceux ayant:</i>				
Une salle d'informatique				
Un réseau local (LAN)				
Un site web				
Les ressources éducatives libres				
Les services d'appui en matière de TIC				
L'accès à l'Internet				
<i>dont ceux ayant:</i>				
L'enseignement assisté par internet				
Internet fixe à large bande				
Internet à large bande sans fil				
Internet à bande étroite				

Tableau 4 : Les établissements d'enseignement et les infrastructures des TIC par niveau d'enseignement-Établissements publics seulement

	Primaire (CITE 1)	1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)	Primaire et secondaire unités organisationnelles (CITE 1, 2 et 3)
Nombre total d'établissements d'enseignement <i>dont ceux ayant:</i>				
Electricité				
La téléphonie				
L'enseignement assisté par radiodiffusion				
L'enseignement assisté par télédiffusion				
L'enseignement assisté par ordinateur				
<i>dont ceux ayant:</i>				
Une salle d'informatique				
Un réseau local (LAN)				
Un site web				
Les ressources éducatives libres				
Les services d'appui en matière de TIC				
L'accès à l'Internet				
<i>dont ceux ayant:</i>				
L'enseignement assisté par internet				
Internet fixe à large bande				
Internet à large bande sans fil				
Internet à bande étroite				

SECTION E. ORDINATEURS

Tous les programmes (général et professionnel)

Tous les ordinateurs disponibles devraient être associés à chaque niveau d'enseignement. Par conséquent, le nombre total d'ordinateurs alloués aux programmes du primaire et du secondaire ne doit pas être compté deux fois.

Tableau 5 : Ordinateurs alloués aux programmes éducatifs par niveau d'enseignement - Établissements publics et privés

	Primaire (CITE 1)	1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)	Non spécifié	TOTAL
Nombre total d'ordinateurs					
<i>dont :</i>					
Les ordinateurs à usage administratif					
Ordinateurs à usage pédagogique					
<i>dont :</i>					
Les ordinateurs à usage pédagogique connectés à Internet					

Tableau 6 : Ordinateurs alloués aux programmes éducatifs par niveau d'enseignement - Établissements publics seulement

	Primaire (CITE 1)	1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)	Non spécifié	TOTAL
Nombre total d'ordinateurs					
<i>dont :</i>					
Les ordinateurs à usage administratif					
Ordinateurs à usage pédagogique					
<i>dont :</i>					
Les ordinateurs à usage pédagogique connectés à Internet					

Tableau 7 : Inscription aux programmes avec des TIC selon le sexe et le niveau d'enseignement – Établissements publics et privés

	Total		1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)	Non spécifié	TOTAL
	Primaire (CITE 1)	Féminin				
Nombre total des effectifs						
<i>dont les inscriptions dans les programmes offrent :</i>						
L'enseignement assisté par radiodiffusion						
L'enseignement assisté par télédiffusion						
L'enseignement assisté par ordinateur						
L'enseignement assisté par internet						
L'enseignement assisté par internet (avec internet à large bande)						
Ressources éducatives libres						
Initiation à l'informatique ou d'informatique						

Tableau 8 : Inscription aux programmes avec des TIC selon le sexe et le niveau d'enseignement – Établissements publics seulement

	Total		1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)	Non spécifié	TOTAL
	Primaire (CITE 1)	Féminin				
Nombre total des effectifs						
<i>dont les inscriptions dans les programmes offrent :</i>						
L'enseignement assisté par radiodiffusion						
L'enseignement assisté par télédiffusion						
L'enseignement assisté par ordinateur						
L'enseignement assisté par internet						
L'enseignement assisté par internet (avec internet à large bande)						
Ressources éducatives libres						
Initiation à l'informatique ou d'informatique						

Tableau 9 : Personnel enseignant par sexe et par niveau d'enseignement - Établissements publics et privés

	Total		1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)	Non spécifié	TOTAL
	Primaire (CITE 1)	Féminin				
Nombre total d'enseignants						
<i>dont :</i>						
Les enseignants qui dispensent des cours d'initiation à l'informatique ou d'informatique						
Total						
Féminin						
Les enseignants qui utilisent les TIC pour enseigner						
Total						
Féminin						
Les enseignants qualifiés pour dispenser des cours d'initiation à l'informatique ou d'informatique						
Total						
Féminin						
Les enseignants qualifiés à l'usage des TIC pour enseigner						
Total						
Féminin						
Enseignants qualifiés pour l'enseignement à distance assisté par l'application des TIC						
Total						
Féminin						
Les enseignants qui ont assisté à une formation sur les TIC dans la dernière année						
Total						
Féminin						

Tableau 10 : Personnel enseignant par sexe et par niveau d'enseignement - Établissements publics seulement

	Total		1er cycle du secondaire (CITE 2)	2ème cycle du secondaire (CITE 3)	Non spécifié	TOTAL
	Primaire (CITE 1)	Féminin				
Nombre total d'enseignants						
<i>dont :</i>						
Les enseignants qui dispensent des cours d'initiation à l'informatique ou d'informatique						
Total						
Féminin						
Les enseignants qui utilisent les TIC pour enseigner						
Total						
Féminin						
Les enseignants qualifiés pour dispenser des cours d'initiation à l'informatique ou d'informatique						
Total						
Féminin						
Les enseignants qualifiés à l'usage des TIC pour enseigner						
Total						
Féminin						
Enseignants qualifiés pour l'enseignement à distance assisté par l'application des TIC						
Total						
Féminin						
Les enseignants qui ont assisté à une formation sur les TIC dans la dernière année						
Total						
Féminin						

Observations

Veillez fournir toutes explications ou précisions qui aideront à interpréter les données fournies dans n'importe quelle partie de ce questionnaire.

Pour soumettre les données directement à l'ISU, veuillez cliquer sur le bouton **[Soumettre]** ci-dessous. Un courrier électronique confirmant la réception des données vous sera envoyé. Si vous ne recevez pas cette confirmation, veuillez vérifier l'adresse de courrier électronique renseignée dans les informations sur le répondant puis essayez à nouveau.

Soumettre

Politique

Il s'agit d'un document émis par le gouvernement et qui définit les principes, les lignes directrices et la stratégie de l'intégration des TIC en éducation.

Plan

Il s'agit d'un document dans lequel le gouvernement décrit la stratégie à adopter pour atteindre ses objectifs en matière d'utilisation des TIC en éducation. Il décrit en détail les activités prévues, leur mode de mise en œuvre, leur calendrier, les ressources nécessaires et les acteurs responsables de chacune d'entre elles.

Mécanisme réglementaire

Il s'agit d'une entité, d'une organisation, d'une commission ou d'une agence à laquelle le gouvernement a confié la responsabilité de promouvoir et de coordonner la mise en œuvre des TIC en éducation et de veiller à leur déploiement correct.

Genre

Le genre fait référence aux rôles et responsabilités, dévolus aux hommes et aux femmes, qui sont façonnés au sein de nos familles, de nos sociétés et de nos cultures. Ces notions s'acquièrent par l'apprentissage et peuvent varier au fil du temps et selon les cultures. Les systèmes de différenciation sociale tels que le statut politique, la classe, l'origine ethnique, les handicaps physiques et mentaux, l'âge et plusieurs autres facteurs, modifient les rôles de chaque genre. Le concept de genre est fondamental car, lorsque appliqué à une analyse sociale, il révèle la façon dont la subordination des femmes (ou la domination des hommes) s'organise au sein de la société. En tant que telle, cette subordination peut être modifiée ou abrogée ; elle n'est pas biologiquement prédéterminée ni fixée pour toujours.

Populations défavorisées

Sont visées les personnes qui vivent sous le seuil national de pauvreté, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Milieu rural

Le concept de « milieu rural » doit être dérivé de la définition retenue dans les collectes de données et les statistiques nationales. À titre d'information, sont classées en milieu rural les régions géographiques situées à l'extérieur d'une agglomération urbaine dans un pays.

Personnes ayant des besoins spéciaux

Il s'agit d'un vaste groupe d'enfants ou d'adultes dont l'établissement d'enseignement doit adapter ses cursus, ses méthodes pédagogiques et son organisation et / ou prévoir des moyens humains ou matériels supplémentaires pour les stimuler et les placer dans les conditions requises pour que leur apprentissage soit effectif.

Minoritaire

Une minorité est un groupe numériquement inférieur au reste de la population d'un État, dans une position non dominante, dont les membres, ressortissants de l'État, possèdent des caractéristiques ethniques, religieuses ou linguistiques différentes de celles du reste de la population et montrent, au moins implicitement, un sens de la solidarité, l'effet de préserver leur culture, leurs traditions, leur religion ou leur langue.

Initiation à l'informatique

Par initiation à l'informatique, on entend un module de programme sur les usages les plus courants de l'ordinateur, soit la totalité ou une grande partie des aspects suivants : les notions élémentaires de la manipulation d'un ordinateur, la gestion des fichiers informatiques, l'utilisation d'un programme de traitement de texte, d'un tableur ou d'un logiciel de bases de données, la création de présentations, la recherche et la communication d'informations par ordinateur et l'initiation aux problèmes éthiques et sociaux de l'usage de l'internet. Sous une perspective statistique, il y a lieu de tenir compte du contenu défini à l'échelle nationale des modules d'initiation à l'informatique. À défaut de norme nationale, il convient de choisir comme équivalent à l'initiation à l'informatique les modules de cours qui englobent la totalité ou une grande partie des contenus cités ci-dessus. Les cours d'initiation à l'informatique peuvent être dispensés en tant que matière à part entière ou intégrés dans d'autres matières. Le programme de cours normalisé le plus connu à l'échelle internationale est l'International Computer Driving Licence (ICDL), dérivé de l'European Computer Driving Licence (ECDL).

Informatique

Il s'agit d'un programme de cours généralement enseigné aux niveaux 4, 5 ou 6 de la CITE. Certaines écoles peuvent aussi enseigner l'informatique (principalement la programmation informatique) au niveau 3 de la CITE. Les cours d'informatique peuvent par exemple porter sur la conception de systèmes, la programmation, le traitement des données, les réseaux et les systèmes d'exploitation et le développement de logiciels. Sont exclus de cette catégorie la conception, la fabrication et la production de matériel informatique.

Temps destiné à l'enseignement pour les élèves

Nombre d'heures par an que les élèves doivent suivre en fonction des cours obligatoires et des cours à option du programme suivi. Le nombre total d'heures d'instruction prévues par an est calculé en multipliant le nombre total de séances en classe par an par la durée d'une séance. Le cursus prévu est le contenu du cours et de la matière comme le définit le gouvernement ou le système d'enseignement. Le cursus prévu comprend les cours obligatoires, mais également la partie optionnelle du cursus.

Enseignement à distance assisté par application TIC

Par enseignement à distance assisté par application TIC, on entend un processus ou système dans lequel tout ou partie des cours sont dispensés au moyen d'applications TIC (internet, radio, télévision, ordinateur personnel, matériel audiovisuel et documents imprimés en nombre limité) à des élèves / étudiants éloignés dans le temps et dans l'espace. L'enseignement à distance peut revêtir diverses formes :

- l'apprentissage à distance sur l'internet, de manière synchronisée ou non ;
- des cours dispensés par télédiffusion ou radiodiffusion ;
- l'apprentissage autonome au moyen de CD ou de DVD-ROM, qui permettent aux élèves / étudiants d'entrer en interaction avec les contenus qui y sont enregistrés dans les CD ou de DVD-ROM ;
- l'apprentissage au moyen d'appareils mobiles, qui permet aux élèves / étudiants d'accéder à des contenus enregistrés sur des appareils mobiles ou sur des serveurs sans fil ; et
- l'apprentissage intégré à distance, qui combine des modes d'enseignement en direct et en différé, des interactions individualisées et collectives via divers canaux, des documents imprimés en nombre limité, etc.

Dépenses de fonctionnement sur les TIC en éducation

Les dépenses de fonctionnement sur les TIC en éducation sont celles consenties pour l'achat de biens et services consommés dans le cadre de l'utilisation des TIC dans l'enseignement durant l'année en cours et à renouveler chaque année si cela est nécessaire.

Dépenses en capital sur les TIC en éducation

Les dépenses en capital sur les TIC en éducation sont celles consenties dans les établissements d'enseignement pour l'achat d'équipements informatiques dont la durée de vie excède une année. Elles incluent les dépenses engagées pour financer des opérations de construction, de rénovation et de réparations majeures d'infrastructures (salles d'informatique ou laboratoires audiovisuels) de réseaux informatiques, de lignes téléphoniques, de câblages, d'antennes satellites et autres équipements informatiques. Les dépenses en capital consenties pour financer l'acquisition d'ordinateurs, de serveurs, d'équipements audiovisuels, de poste de radio, de téléviseurs et autres équipements en rapport avec les TIC dont la durée de vie excède une année sont aussi à inclure dans cette catégorie.

Une salle d'informatique

Par salle d'informatique, on entend un local ou un espace équipé d'ordinateurs (en réseau ou non) à usage pédagogique dans un établissement d'enseignement ou une bibliothèque scolaire. La salle d'informatique se distingue du « cybercafé » parce que les utilisateurs ne s'y exposent est théoriquement pas au risque de perturbation ou de contenu non pédagogique et doivent disposer d'une autorisation d'accès pour s'y rendre. Quel que soit le nombre d'ordinateurs à usage pédagogique, la salle d'informatique doit être équipée de sorte que l'enseignement assisté par ordinateur puisse y être pratiqué et doit être dotée de logiciels à l'appui de l'apprentissage. Elle doit permettre aux élèves / étudiants d'utiliser des logiciels sur un terminal informatique en vue de préparer leurs cours et de faire leurs devoirs sous format électronique.

Ordinateur

Par ordinateur, on entend un appareil électronique programmable permettant d'enregistrer, de récupérer et de traiter des données et de partager des informations d'une manière hautement structurée. Ce type d'appareils permet d'effectuer des opérations logiques ou mathématiques à grande vitesse sur la base de jeux d'instruction. Sont visés dans le questionnaire les ordinateurs personnels (PC), les ordinateurs portables, les notebooks, les terminaux connectés à un ordinateur central et des mini-ordinateurs à usage partagé.

Un réseau local (LAN)

Un réseau local (LAN) est un réseau reliant des ordinateurs au sein d'une zone localisée comme un bâtiment unique, département ou votre site, il peut être sans fil.

Le matériel informatique

Comprend tout le matériel lié à l'utilisation des TIC dans l'éducation, y compris les ordinateurs, les imprimantes, les scanners, les équipements de réseau, routeurs, télévisions, radios, etc.

Les logiciels

Par logiciel, on entend ce qui peut être stocké électroniquement contrairement aux dispositifs de stockage et les dispositifs d'affichage qui sont appelés matériel. Le logiciel est souvent divisé en deux catégories. Systèmes logiciel comprend le système d'exploitation et tous les utilitaires qui permettent à l'ordinateur de fonctionner. Les logiciels d'application comprennent des programmes qui font un travail réel pour les utilisateurs. Par exemple, les traitements de texte, les tableurs et les systèmes de gestion de bases de données entrent dans la catégorie des logiciels d'application.

Établissement d'enseignement à vocation pédagogique

Établissement dont le rôle principal est de dispenser l'éducation, comme une école, un collège, une université ou un centre de formation. Ce type d'établissement est normalement accrédité ou sanctionné par les autorités nationales compétentes ou par des autorités équivalentes. Les établissements d'enseignement peuvent également être exploités par des organisations privées, comme des associations religieuses, des groupes d'intérêt ou des entreprises privées d'enseignement et de formation, avec ou sans but lucratif.

Electricité

Il s'agit des sources d'énergie accessibles à tout moment que cela est nécessaire (centrale électrique, énergie éolienne, hydraulique, solaire, ou groupe électrogène) qui permettent le bon fonctionnement des équipements TIC aux fins d'apprentissage.

La téléphonie

Par téléphonie, on entend les lignes de téléphone fixes et le câblage y afférent ainsi que les téléphones cellulaires mobiles et l'équipement de téléphonie (téléphones, télécopieurs) raccordé au réseau téléphonique public (RTPC) dont un port spécifique est réservé aux communications téléphoniques. L'accès aux services de téléphonie fait l'objet d'un abonnement qui prévoit la présence physique et l'utilisation de ces équipements dans les établissements d'enseignement. Les téléphones portables appartenant personnellement aux membres du personnel des établissements d'enseignement sont à exclure de cette catégorie.

L'enseignement assisté par radiodiffusion

L'enseignement assisté par radiodiffusion désigne à la fois l'enseignement par radiodiffusion et l'enseignement interactif par radio. L'enseignement par radiodiffusion consiste en la diffusion d'un cours ou d'une leçon à la radio, les élèves / étudiants la suivant avec des documents imprimés à l'appui. Tout enseignant, pas nécessairement qualifié dans la matière concernée, peut utiliser des émissions de radio comme source principale d'apprentissage. Les émissions de radio sont conçues sur le modèle traditionnel d'enseignement et peuvent concerner toutes les matières et être produites en de nombreuses langues différentes, selon l'audience visée. L'enseignement interactif par radio (EIR) est une technologie typiquement à sens unique en un outil d'apprentissage actif en classe ou non. Les élèves / étudiants doivent répondre aux questions et faire des exercices à voix haute durant une émission en direct (travail de groupe et activités physiques et intellectuelles). Les leçons dispensées selon cette méthode prennent l'allure d'un guide pratique immédiat, tant pour les enseignants que pour les élèves/ étudiants.

L'enseignement assisté par télédiffusion

L'enseignement assisté par télédiffusion a les mêmes vertus que l'enseignement assisté par radiodiffusion, si ce n'est que vient s'y ajouter l'avantage du visuel. Il permet de donner vie à des concepts abstraits au travers de clips, d'animations et de simulations, d'effets visuels et de dramatisation. C'est un moyen d'ouvrir la salle de classe au monde, qui présente toutefois les mêmes inconvénients que l'enseignement assisté par radiodiffusion, en l'occurrence la programmation rigide et le manque d'interactivité.

L'enseignement assisté par ordinateur

L'enseignement assisté par ordinateur est une méthode pédagogique interactive qui prévoit l'usage d'un ordinateur pour dispenser un cours, suivre l'apprentissage et choisir du matériel pédagogique supplémentaire à proposer aux élèves / étudiants en fonction de leurs besoins individuels.

Sous une perspective statistique, les établissements d'enseignement dotés d'une salle d'informatique à usage pédagogique sont considérés comme pratiquant l'enseignement assisté par ordinateur. Voir la définition de «salle d'informatique».

Un site web

Par site web, on entend une série de pages interconnectées sur un thème, en règle générale sous un seul nom de domaine. Dans le contexte des établissements d'enseignement, on entend par site web une page d'accueil proposant des liens vers des informations pédagogiques pertinentes et des activités en rapport avec des thématiques présentant un intérêt pour les établissements.

Les ressources éducatives libres

Il s'agit des ressources et des outils électroniques / numériques pour l'apprentissage en format de document ouvert et publié sous une licence de propriété intellectuelle permettant leur libre utilisation, l'adaptation et la distribution. D'un point de vue statistique, les établissements doivent avoir une politique spécifique afin de consacrer des ressources pour la coordination et le maintien d'un référentiel électronique / numérique pour une utilisation pédagogique.

Les services d'appui en matière de TIC

Il s'agit de la gamme de services mis en œuvre dans l'établissement d'enseignement pour assurer le bon fonctionnement permanent des équipements TIC de sorte que l'assisté par application TIC puisse être pratiqué sans interruption. La fourniture de ces services peut impliquer l'adoption de mesures opérationnelles ou administratives, par exemple l'affectation d'une unité ou de membres du personnel à ces services, ou la conclusion d'un ou de plusieurs contrats trimestriels, semestriels ou annuels reconductibles avec un ou plusieurs prestataires de services afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements TIC à vocation pédagogique. Les principaux objectifs des services d'appui en matière de TIC dans les établissements d'enseignement sont les suivants :

- s'assurer que tous les départements, y compris le département en charge des besoins éducatifs spéciaux et la bibliothèque, identifient leurs besoins en matière d'équipements TIC ;
- coordonner l'utilisation effective des TIC dans l'ensemble des programmes de cours et promouvoir certains aspects de la planification transversale ;
- aider les départements à déterminer par quels moyens les TIC peuvent appuyer l'enseignement et l'apprentissage dans d'autres matières et identifier lesquelles de ces matières peuvent contribuer à inculquer et acquérir des compétences en TIC ;
- procéder, au nom de la direction, au suivi de l'acquisition, de la maintenance et du remplacement des équipements et des logiciels, de leur stockage et de leur utilisation par les élèves / étudiants et par le personnel ;
- procéder, au nom de la direction, au suivi de l'acquisition, de la maintenance et du remplacement des équipements et des logiciels, de leur stockage et de leur utilisation par les élèves / étudiants et par le personnel ; et
- gérer l'équipe d'informaticiens et de techniciens TIC, etc.

Sous une perspective statistique, la seule existence de ces services dans un établissement d'enseignement, quelles que soient leurs modalités de fourniture, par un ou plusieurs biais, sous contrat reconductible ou à long terme, doit être considérée comme équivalente à l'existence de services d'appui en matière de TIC.

Internet

Il s'agit de réseaux mondiaux interconnectés, qui permettent aux utilisateurs de partager des informations sous un format interactif – dit hypertexte – au moyen de divers terminaux avec ou sans fil (ordinateurs personnels, ordinateurs portables, assistants numériques personnels, téléphones intelligents, etc.) Voir les définitions de «accès à large bande fixe à l'internet» et de «accès à bande étroite fixe à l'internet».

L'enseignement assisté par internet

L'enseignement assisté par internet désigne une méthode pédagogique interactive qui prévoit l'utilisation du web via un terminal d'ordinateur ou un autre appareil pour dispenser des cours adaptés aux besoins personnels des élèves / étudiants. Cette méthode vise à rendre les élèves / étudiants plus autonomes dans leurs activités de recherche et à les familiariser avec l'informatique. Sous une perspective statistique, les établissements d'enseignement équipés d'une cybersalle à usage pédagogique sont à considérer comme pratiquant l'enseignement assisté par internet. Voir la définition de « cybersalle ».

Internet fixe à large bande (avec fil):

Une connexion fixe à large bande (avec fil) désigne un accès internet public à haut débit d'au moins 256 Kbit/s (kilobits par seconde) à l'envoi ou à la réception ou dans les deux sens. Ce type de connexion s'établit au moyen d'un modem, d'une ligne DSL, d'une application technologique par fibre, ou d'un autre moyen fixe (avec fil) à large bande.

Internet à large bande sans fil

Une connexion à large bande (sans fil) désigne un accès internet public à haut débit d'au moins 256 Kbit/s (kilobits par seconde) à l'envoi ou à la réception ou dans les deux sens. Ce type de connexion inclut le sans-fil terrestre fixe et satellitaire (par exemple : WiMAX, Wi-Fi (hotspots) et micro-ondes), les réseaux de téléphonie cellulaire (au moins 3G, par exemple UMTS) par l'intermédiaire d'un combiné, ou les réseaux de téléphonie cellulaire (au moins 3G, par exemple UMTS) par l'intermédiaire d'une carte ou d'une clé USB (par exemple une carte SIM intégrée). Les connexions privées à l'internet via des réseaux de téléphonie cellulaire dans les établissements d'enseignement sont exclues de cette catégorie.

Internet à bande étroite

Une connexion à bande étroite désigne un accès à bas débit à l'internet public. Les connexions à bande étroite s'établissent au moyen d'un modem analogique (ligne téléphonique standard commutée), d'un RNIS (réseau numérique à intégration de services), d'une ligne DSL dont le débit est inférieur à 256 Kb par seconde et d'autres dispositifs dont la vitesse de téléchargement annoncée est inférieure à 256 kbit par seconde.

Ordinateurs à usage pédagogique

Il s'agit de l'usage fait des ordinateurs, en l'occurrence leur utilisation à l'appui de l'enseignement ou de l'apprentissage autonome. Utiliser un ordinateur ou l'internet pour trouver des informations au sujet de recherche, concevoir des présentations, faire des expériences et des exercices pratiques, partager des informations et participer à des forums en ligne à des fins éducatives sont autant d'activités relevant de l'usage pédagogique de l'informatique.

Les ordinateurs à usage administratif

Il s'agit des ordinateurs utilisés par le personnel non enseignant dans le cadre de la gestion de l'établissement, notamment pour la tenue des registres, le traitement des données, l'analyse des classes, des inscriptions et des présences, la gestion du personnel enseignant et non enseignant, des infrastructures, des budgets et des dépenses et du traitement des résultats d'évaluation. Sont également inclus la planification des horaires et le déploiement des moyens humains, matériels et financiers, ainsi que le secrétariat (traitement de texte) et la communication avec des instances extérieures ou les parents (messagerie électronique).

Inscriptions

Individus officiellement inscrits dans un programme éducatif donné ou dans un cycle ou un module de ce programme, indépendamment de l'âge.

Enseignants (ou personnel enseignant)

Personnes employées à plein temps ou à temps partiel au sein d'effectifs constitués dans le but de guider et de diriger le parcours didactique des élèves et étudiants, indépendamment de leurs certifications et du mécanisme de transmission des connaissances (autrement dit en face-à-face et/ou à distance). Cette définition exclut le personnel enseignant qui n'a pas de fonctions pédagogiques (par exemple les directeurs ou chefs d'établissements scolaires qui n'enseignent pas) et les personnes qui travaillent ponctuellement ou bénévolement dans des établissements d'enseignement.